

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le sept du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

### **Présents :**

Mmes FIGARELLA, GOBET, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYASSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

### **Pouvoirs:**

Mme BRUNET à M. MAS-FRAISSINET

Mme HATEMIAN-SOLARI à Mme MATEO

M. CHAUSSIDIÈRE à Mme le Maire

M. Evan DE SOUSA à M. MACHERAS DE MONTILLET

### **Absent :**

M. JULLIEN-FIORI

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

### **Objet : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein de l'association des communes forestières des Bouches-du-Rhône.**

Madame le Maire rappelle à ses collègues que depuis plus de 10 ans, la commune de Cassis est adhérente de la Fédération Nationale des Communes Forestières. Cette fédération compte plus de 6.000 adhérents qui sont les collectivités propriétaires de forêts.

Cette association porte des valeurs partagées par les élus forestiers:

- la gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques,
- le rôle central des élus dans la politique forestière territoriale,
- une vision de l'espace forestier comme atout du développement local.

La fédération dispose d'un réseau d'associations départementales et d'unions régionales construit, qui mettent en œuvre sur le terrain des programmes innovants : bois énergie, bois construction, charte forestière, formation.

Cette association présente donc un intérêt local pour la commune dans sa gestion quotidienne de ses espaces forestiers.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner deux nouveaux représentants.

### N°26

Date de Publication
<b>- 9 JUIL. 2020</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>- 9 JUIL. 2020</b>
Date de la convocation
<b>29 juin 2020</b>

Le rapporteur propose au conseil municipal de désigner M. Marc DE CANEVA comme titulaire et M. Evan DE SOUSA comme suppléant, pour représenter la commune à la fédération nationale des communes forestières

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **la majorité** la proposition du rapporteur.

Abstentions :

Mmes BRUNET, FIGARELLA – MM. BOYER, FAVIER, MAS-FRAISSINET

Ainsi fait et délibéré, le 7 juillet 2020.

Le Maire,  
Danielle MILON

